

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le deux décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, , Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

**Absente** : Mme Hélène BEDUBOURG

Madame Marie-Claude JAVERZAT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Désignation d'un référent GEMAPI et de son suppléant au sein de la commission Gardonnette

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Remerciements des familles COULAIS, ZORZETTO et PALUT pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

### ➤ Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Octobre 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 7 Octobre 2020 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### ➤ Tarif communaux 2021 :

A compter du 1er janvier 2021, de nouveaux tarifs vont s'appliquer avec une augmentation de 1 % pour certains :

1. Concession cimetière	87.27 € le m <sup>2</sup>
2. Columbarium	248.12 € la case
3. Droit de place terrasse café l'Escale	53.05 € /an partie non couverte 371.48 € /an partie couverte
4. Droit de place terrasse local commercial 2	53.05 € /an
5. Droit de place terrasse local commercial 3	53.05 € /an
6. Droit de place point accueil canoë	336.43 € /saison

<b>7. Garderie</b>	<b>37.45 €</b> /mois pour un enfant
à partir de 16h de présence dans le mois	<b>29.25 €</b> /mois par enfant famille de 2 enfants
	<b>24.51 €</b> / mois par enfant famille de 3 enfants
	<b>19.89 €</b> /mois par enfant famille de 4 enfants et +
	<b>1.28 €</b> la 1/2 heure de garderie occasionnelle
<b>8. Repas restaurant scolaire</b>	<b>2.08 €</b> par enfant
	<b>1.08 €</b> par enfant à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
	<b>6.25 €</b> pour les enseignants et le personnel communal
	(tarif inchangé)

**Les tarifs de droit de place du marché, de la location de la salle du Foyer-Club, des photocopies, du camping municipal, des entrées et boissons de la piscine municipale, de la location des courts de tennis ainsi que les tarifs de location des tables, chaises, bancs, percolateur et boulier sont inchangés à savoir :**

<b>9. Droit de place du marché</b>	<b>0.46 €</b> le m <sup>2</sup>
	<b>0.42 €</b> par véhicule
	<b>30.49 €</b> /trimestre location prise 5 ampères
	<b>37.74 €</b> /trimestre location prise 16 ampères
<b>10. Location du Foyer-Club</b>	
<i>Pour les personnes domiciliées à Gardonne</i>	<b>216 €</b> /journée
	<b>300 €</b> pour 2 jours consécutifs
<i>Pour les personnes domiciliées hors Gardonne</i>	<b>377 €</b> / journée
	<b>540 €</b> pour 2 jours consécutifs

Caution de 1 000 € pour toute location gratuite ou payante.

Pour location payante, un acompte de 80 € pour la journée et 150 € pour les 2 jours consécutifs est demandé lors de la réservation. En cas de désistement de moins de 30 jours avant la date de la manifestation, l'acompte pourra être conservé.

<b>11. Photocopies</b>			
Couleur	Format A4	recto	<b>0.60 €</b>
		recto/verso	<b>1.20 €</b>
	Format A3	recto	<b>1 €</b>
		recto/verso	<b>2 €</b>
Noir et Blanc	Format A4	recto	<b>0.30 €</b>
		recto/verso	<b>0.60 €</b>
	Format A3	recto	<b>0.40 €</b>
		recto/verso	<b>0.80 €</b>

<b>12. Camping Municipal</b>	
Caravane	<b>4.00 €</b>
Toile de tente	<b>3.00 €</b>
Toile de tente > 1 personne	<b>4.00 €</b>
Camping-car	<b>7.00 €</b>
Fourgon aménagé	<b>7.00 €</b>
Fourgon utilitaire	<b>1.80 €</b>
Voiture	<b>1.50 €</b>
Moto	<b>1.50 €</b>

Adulte	3.00 €
Enfant (de 3 à 13 ans)	2.00 €
Animaux	1.00 €
Electricité	3.00 €
Visiteur	2.00 €

### 13. Piscine Municipale

Entrée Adulte	2.70 €
Entrée Enfant (de 5 à 15 ans)	1.50 €
Carte mensuelle Adulte	42.00 €
Carte mensuelle enfant	22.00 €
Groupe de 10 adultes (1 entrée accomp. gratuite)	1.60 € par adulte
Groupe de 10 enfants (1 entrée accomp. gratuite)	0.90 € par enfant
Boisson	2.00 €
Glace	1.50 €
Confiserie	1.00 €
Petite confiserie	0.50 €
Café	1.00 €
Barquettes de frites	1.50 €
Gaufre	1.50 €

### 14. Courts de tennis

Utilisation pendant 1 heure	8.00 €
Caution	10.00 €

Le règlement doit se faire au moment de la remise des clés.

### 15. Location des tables, chaises, bancs, percolateur et boulier

*Entreprises Gardonnaises, Associations Gardonnaises, et personnes domiciliées à Gardonne :*

Table	1.00 €
Chaise	0.20 €
Banc	0.50 €
Percolateur	5.00 €
Boulier	5.00 € (uniquement aux associations gardonnaises)
Vidéoprojecteur	5.00 € (uniquement aux associations gardonnaises)
Gobelets lavables	gratuit (uniquement aux associations gardonnaises)
	1.00 € par gobelet non restitué

*Associations extérieures à la commune et personnes domiciliées hors Gardonne :*

Table	2.00 €
Chaise	0.50 €
Banc	1.00 €
Percolateur	7.00 €

Les réservations seront faites sur un imprimé à retirer à la Mairie.

Le transport sera assuré par l'utilisateur

Le matériel endommagé sera facturé sur la base de son prix de remplacement.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

**➤ Transfert de la compétence facultative « Construction et gestion d'un centre évènementiel » à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise :**

Par délibération du 21 septembre 2020, la Communauté d'Agglomération a confirmé la création d'un centre évènementiel sur le site de Picquecailloux à Bergerac.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, pour ce faire, doit prendre une nouvelle compétence facultative définie selon les modalités suivantes :

- Construction et gestion d'un centre évènementiel : espace polyvalent pouvant accueillir à la fois des rencontres professionnelles, des manifestations d'associations, des évènements culturels et contribuant à l'attractivité touristique du territoire.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert de cette compétence facultative à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétence.

#### **➤ Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la commune pour l'année 2019 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport qui lui est présenté.

#### **➤ Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la commune pour l'année 2019**

;

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport qui lui est présenté.

#### **➤ Contrats CNP Assurance :**

Le Conseil Municipal renouvelle pour l'année 2021 les contrats CNP Assurances relatifs à la protection sociale des agents. Ces contrats permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

#### **➤ Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Suite à l'avis du Comité technique en date du 29 Octobre 2020, un agent va bénéficier d'une augmentation du temps de travail à compter du 01/01/2021 :

- Adjoint territorial d'animation, Mme Aurore SANCHEZ, de 24 heures 30 à 28 heures hebdomadaires

Suite à l'avis du Comité technique en date du 29 Octobre 2020, un agent bénéficie d'une augmentation du temps de travail depuis le 01/10/2020 :

- Adjoint technique territorial, Mme Pauline CARRIE, de 6 heures à 21 heures hebdomadaires

Suite à la délibération n° DE 053-2020 (création d'emploi) du 07/10/2020 et l'avis du Comité technique en date du 29 Octobre 2020, un agent va bénéficier d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise à compter du 01/01/2021, il convient donc de procéder à la fermeture du poste qu'il occupait précédemment :

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, M. Stéphane GAGNAIRE, 35 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs au 01/01/2021.

**Effectif total : 10 agents titulaires et 5 agents en contrats aidés CAE – CUI - PEC**

#### **➤ Effacement de dette :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de mandatement de créance irrécouvrable sur liquidation judiciaire que lui a adressée la Direction Générale des Finances Publiques :

\* 519,07 € correspondant au loyer de Juin 2010 d'un contribuable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'il sera procédé au mandatement au compte 6542 de sa dette communale pour un montant de 519, 07 € sur le budget principal.

### **➤ Contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE – CUI – PEC :**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter deux agents dans le cadre des contrats aidés CAE – CUI – PEC, un agent au service technique pour un poste d'agent d'entretien des collectivités et un agent au service animation pour un poste d'animateur socioculturel.

Mme Cynthia EMMANUEL est recrutée pour un an à compter du 01/12/2020 pour le poste d'agent d'entretien des collectivités.

### **➤ Désignation d'un référent GEMAPI et de son suppléant au sein de la commission**

#### **Gardonnette :**

Le 21 septembre dernier, la CAB a pris une délibération dans le cadre de la compétence GEMAPI en vue de créer des commissions territoriales/locales de bassins versants. Une commission Gardonnette (et ses affluents) va être créée.

Cette commission suivra les dossiers liés à la GEMAPI sur le territoire du bassin versant de la Gardonnette.

La délibération prise par la CAB précise à l'article 2 que « chaque commune est représentée au sein de la commission territoriale par un(e) référent GEMAPI désigné(e) par son EPCI-FP parmi les conseillers municipaux ».

Il convient donc de désigner un référent et son suppléant.

A l'unanimité, M. Pascal DELTEIL est désigné référent GEMAPI titulaire et Christelle CHATEAUNEUF est désignée suppléante.

### **➤ Point travaux :**

- Puits de relèvement des eaux route de Gageac

L'appel d'offre sera lancé en Janvier 2021, le choix des entreprises sera fait en Février et le début des travaux est prévu pour Avril.

- Locaux tertiaires Place de l'ancien foirail

Le chauffage est encore défaillant. L'entreprise MARQUANT s'est déplacée pour résoudre le problème.

### **➤ Demande auprès des services de l'Etat pour l'installation de radars automatiques aux entrées de l'agglomération :**

Afin de résoudre les problèmes de vitesse excessive et pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il est demandé aux services de l'Etat l'installation de 2 radars automatiques à chaque entrée de la commune et en particulier à proximité de l'école.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer la demande auprès des services de l'Etat.

➤ **Organisation des vœux et colis aux anciens :**

- Dimanche 17 janvier, à 11 heures, si la situation sanitaire le permet, les vœux du Maire et du Conseil Municipal auront lieu en plein air devant la Mairie.
- Samedi 23 janvier, le Conseil Municipal s'organisera pour apporter un colis aux anciens qui se seront inscrits. 120 personnes pourraient en bénéficier.

➤ **Comptes rendus des Conseils Communautaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise des 2 et 23 Novembre 2020**

-

➤ **Rapports des commissions :**

Les commissions de la CAB ont été envoyées par mail aux Conseillers Municipaux.

La commission petite enfance – scolaire et périscolaire s'est réunie plusieurs fois au cours des mois d'Octobre et de Novembre :

- Participation à l'Assemblée générale d'Horizon 3 000
- Participation au Conseil d'Ecole
- Réflexion et discussion sur le projet de restaurant scolaire et visites des restaurants scolaires de Pineuilh et Saint-Laurent-des-Vignes.

Divers : Il est envisagé de broyer les végétaux (déchets de taille) de la commune

**La séance est levée à 21 heures 15**